



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020

Dixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général ([A/74/339](#)) relative à la demande de subvention d'un montant de 275 000 dollars (avant actualisation des coûts) présentée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2020 (voir [A/74/247](#)). Pendant son examen de la demande, le Comité consultatif s'est entretenu avec la Directrice de l'Institut et des représentants du Secrétariat, qui lui ont donné des informations complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 22 octobre 2019.

2. Le Secrétaire général a présenté dans sa note la demande de subvention pour l'Institut au titre de 2020 en application des dispositions du paragraphe 2 de la section IV de la résolution [60/248](#), dans lequel l'Assemblée générale a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Conformément à la résolution [72/266 A](#), à compter du budget-programme de 2020, l'exercice budgétaire change, passant d'un exercice biennal à un exercice annuel à titre expérimental. Le Comité consultatif note que la demande est conforme au financement prévu au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2020 [voir [A/74/6 \(Sect. 4\)](#)], soit une subvention de l'Organisation à l'Institut d'un montant de 275 000 dollars (avant actualisation des coûts) pour cet exercice. Le Comité



consultatif avait recommandé dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 que soient approuvées les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes au chapitre 4 (Désarmement) (A/74/7, par. II.38).

3. À la section IV de la résolution 44/201 B de l'Assemblée générale intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », le Secrétaire général a été prié de rendre compte à l'Assemblée tous les ans de la situation de l'Institut. Le Secrétaire général a indiqué dans sa note que le montant total des produits pour 2020 était estimé à 4 277 000 dollars provenant des sources suivantes : contributions volontaires (3 744 000 dollars) ; revenu des placements (48 000 dollars) ; produits divers (24 000 dollars) ; autres transferts et allocations (461 000 dollars), y compris la partie de la subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU en 2020 (A/74/339, annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des données sur le montant effectif des produits et des charges sur une période de quatre années allant de 2015 à 2018, qui figurent en annexe au présent rapport. L'annexe précise également, à des fins de comparaison, le montant prévisionnel des produits (5 567 000 dollars et 4 277 000 dollars) et des charges (4 625 000 dollars et 4 195 000 dollars) pour 2019 et 2020, respectivement. Le Comité consultatif considère que les chiffres pour 2020 reposent sur des prévisions prudentes. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que les prévisions relatives aux produits et aux charges étaient établies selon une méthode employée de longue date et calculées sur la base de la moyenne des cinq années précédentes assortie d'un coefficient de croissance de 1 %. Le Comité a également été informé que l'UNIDIR allait revoir sa méthode d'établissement des projections budgétaires, s'agissant notamment des subventions et autres transferts, avant la présentation de son programme de travail et de son budget dans le rapport annuel de la Directrice pour 2020. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations au sujet des propositions de modification de la méthode d'établissement des projections budgétaires.**

4. Le montant prévisionnel des charges au titre des subventions et autres transferts indique une chute nette en 2020, passant de 1 547 000 dollars à 48 000 dollars (voir annexe). Ayant demandé des explications au sujet de cette variation, le Comité consultatif a été informé que le montant prévisionnel de 1 547 000 dollars en 2019 comprenait un montant de 1 522 000 dollars relatif à des contrats passés avec des chercheurs dans les quatre programmes de recherche de l'Institut. L'UNIDIR avait en effet entamé au début de l'année 2019 une transition vers des contrats gérés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le cas des chercheurs résidents, afin de mettre en œuvre l'une de ses priorités en matière de réforme, à savoir attirer et fidéliser des chercheurs hautement qualifiés en leur offrant des contrats de vacataire plus souples et plus attractifs. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'obtenir davantage d'éclaircissements au sujet de la baisse en 2020 du montant prévisionnel des charges au titre des subventions et autres transferts, et compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale des informations complémentaires à ce sujet au moment de l'examen du présent rapport.**

5. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 275 000 dollars (avant actualisation des coûts), à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2020, le montant correspondant ayant été inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2020.**

Annexe

Produits et charges pour la période 2015-2018 et montant prévisionnel des produits et charges pour 2019 et 2020

(En dollars des États-Unis)

	2015 (source : A/71/162)	2016 (source : A/72/154)	2017 (source : A/73/256)	2018 (source : A/74/180)	2019 montant prévisionnel (source : A/74/339)	2020 montant prévisionnel (source : A/74/339)
Produits						
Contributions volontaires	2 402 672	2 777 747	2 765 479	6 921 487	5 131 000	3 744 000
Autres transferts et allocations	524 109	440 000	332 862	487 295	375 000	461 000
Produits divers	29 564	37 455	23 590	1 004	20 000	24 000
Revenu des placements	11 308	27 443	58 308	104 792	42 000	48 000
Total des produits	2 967 653	3 282 645	3 180 239	7 514 578	5 567 000	4 277 000
Charges						
Traitements indemnités et autres prestations	1 426 943	1 193 358	1 143 550	1 364 602	1 585 000	1 950 000
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	176 117	576 352	565 553	907 996	756 000	1 390 000
Subventions et autres transferts	39 026	—	80 000	116 669	1 547 000	48 000
Fournitures et consommables	—	986	1 703	3 357	4 000	1 000
Voyages	100 869	216 110	179 862	242 848	236 000	188 000
Frais de fonctionnement divers	213 031	94 359	225 933	298 839	254 000	408 000
Dépenses d'appui aux programmes	110 193	79 371	105 765	140 299	219 000	200 000
Charges diverses	7 666	20 426	7 174	69 181	24 000	10 000
Total des charges	2 073 845	2 180 964	2 309 542	3 143 790	4 625 000	4 195 000